

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2207-5-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 25 mars 2024, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2207-5-2024 modifiant le règlement de zonage 2207-2022 afin d'agrandir la zone H-30 à même la zone RES-3 et d'agrandir la zone RES-3 à même la zone P-9;*
- le certificat de conformité de la MRC de Joliette relativement à ce règlement a été émis en date du 18 avril 2024.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 1^{er} mai 2024.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier